



Coefficient , modification contrat de travail

Par **louping64**, le **01/12/2016** à **09:21**

bonjour, je tiens à remercier ceux qui me répondront.
voilà, j'ai été embauché en tant qu'employé de cordonnerie il y a plus de trois ans et demi. Etant rattaché à une blanchisserie il est précisé sur mon bulletin de salaire que je dépends de la convention blanchisserie interrégionale . les - premiers mois de mon activité ont servi à me former car j'étais novice dans le métier , au bout de six mois j'ai été invité à prendre plus de responsabilité jusqu'à commander le couple qui tenait la boutique depuis 20 ans , le cordonnier prenant sa retraite je me suis retrouvé responsable de la cordonnerie puis sa femme étant déclarer inapte je me suis retrouvé à remplacer madame X en tant qu'employé de pressing . voilà un résumé . depuis deux ans je tiens seul le magasin mon taux horaire n'a jamais bougé d'un pouce je suis à 9,7089. J'ai demandé de vérifier si s'était normal , on m'a répondu que j'avais signé un contrat . Merci à ceux qui me répondrons et je suis preneur des articles de lois svp . encore merci